

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 13 Juin 2017 à 20 h 30**

Date de la convocation : 07/062017

Date d'affichage : 07/06/2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	20

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 07/06/2017

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise - Mme GARNIER Michèle — Mme Joëlle LYONNET – M. PADET René –Mme DURON Josette – Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe – M. BOULOGNE Jérôme - M. GALICHET Éric – Mme GOUPY Janine - Mme TISSOT Françoise – M. BOIGNE Alain - M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile - Mme OLIVIER Irène - Mme CHABANNE Christelle

M. JACQUET Jacky a donné pouvoir à M. BOIGNE Alain

M. THOMAS André a donné pouvoir à Mme CHABANNE Christelle

M. YENIL Etienne a donné pouvoir M. DUPIN Gilles, Maire

Absents : M. BERTRAND Jérémy - Mme BOULIN Nicole - M. JONINON Pierre -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PADET René

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25/04/2017*

Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

Le conseil municipal prend acte :

N° d'ordre	Date Dépôt	demandeur (Notaire) Nom et adresse	N° Parcelle	Surface en m ²	Vendeur	acquéreur	DPU (oui/non)	Adresse
201721	20/04/2017	Me DA SILVA	C3834 et C3842	867	MBI et CIE représenté par BALANDRAUD Yves (président)	MBI et CIE/THONNELIER	non	3 rue Beaujeu et Concillon
201722	20/04/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire	C3411 et C3412	2126	DELORME Franck et	JLT/FONCIER	non	8 Rue de St Etienne

		5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY			DELORME Marie			
201723	20/04/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C1243 et C1244	940	GOUGET Alain	NEURY Elise le Bourg 42110 PONCINS	non	C1243 Le Bourg C1244 32 Rue pasteur
201724	21/04/2017	Me MALLON Frédéric 10 place Hotel de Ville BP188 42005 Saint Etienne	C1167	160	OUILLOIN Fabrice	SCI NEOCITY	non	7 Rue de la République
201725	03/05/20017	Me GERBAY Yvan 3 Bis rue Emile Noirot 42300 Roanne	ZM91	1 134	VEROT Alain et BEAUJEAN Suzanne	FOURMAUD-GROLEZ	non	752 chemin de felines
201726	02/05/2017	SCP BERNET et VALETTE 7 BD DE Belgique BP24 42311 ROANNE CEDEX	C1173	230	BERGER Gillette	SERVOS Fabien	non	9 Rue du 8 Mai
201727	17/05/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C3419	751	MATHELIN Christophe	GARIN Jean-Paul	non	76 Allée des Chênes
201728	24/05/2017	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 rte de Saint-Germain Laval 42510 Nervieux	C2688	1500	Mme BOZZOLI et ses deux enfants	PAYEN Julie et CORTEY Guillaume	non	952 chemin de bois vert
201729	31/05/2017	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 rte de Saint-Germain Laval 42510 Nervieux	C861	2167	Mme POYET Jeanne	BRAY Marlène	non	631 rue de Thuinon
201730	31/05/2017	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 rte de Saint-Germain Laval 42510 Nervieux	C367	635	LIANGE Eyma	COTTAZ Aurélie	non	10 rue Henri Bernard

❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

A. EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Rapport annuel du délégataire – Service de l'eau – Année 2016

Monsieur le Maire expose que les délégataires de service public ont obligation de produire chaque année avant le 1^{er} Juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Monsieur Nicolas FECHE présente le rapport annuel du service de l'eau potable établi par LA SAUR, Centre Rhône-Alpes Auvergne, société avec un contrat ayant pris effet au 1^{er} Novembre 2004 et se terminant le 31 Octobre 2022.

Monsieur Alain BOIGNE souhaite connaître le pourcentage de compteur plomb restant.

Monsieur Nicolas FECHE précise qu'il reste 10% de compteur plomb sur Balbigny.

Monsieur Joëlle LYONNET demande pourquoi le goût de l'eau est parfois très chloré.

Monsieur Nicolas FECHE souligne qu'avec le Plan Vigipirate renforcé, le taux de chlore a été augmenté.

Madame Michèle GARNIER souhaite connaître les syndicats où Balbigny importe de l'eau.

Monsieur Nicolas FECHE précise que les habitants du Mont sont alimentés par le syndicat des monts du Lyonnais et que les riverains de la Garelle sont quant à eux alimentés par le syndicat du Gantet.

Monsieur Alain BOIGNE demande si le projet de nouveau château d'eau alimentera ces secteurs.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Le projet du château d'eau reste étroitement lié au devenir de la ZAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

PREND acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2016 et charge M. le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

2. Rapport annuel du délégataire – Assainissement – Année 2016

Monsieur le Maire expose que les délégataires de service public ont obligation de produire chaque année avant le 1^{er} Juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Monsieur Nicolas FECHE présente le rapport annuel du service de l'assainissement établi par LA SAUR, Centre Rhône-Alpes Auvergne, société avec un contrat ayant pris effet au 1^{er} Novembre 2016 et se terminant le 31 Octobre 2028.

Monsieur Éric GALICHET questionne Nicolas FECHE sur la facturation des puits.

La mise en place du dispositif entraînera une facturation en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

PREND acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2016 et charge M. le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

3. Rapport annuel du délégataire – Assainissement non collectif – Année 2016

Vu le rapport de Monsieur Nicolas FECHE, chef de secteur à la SAUR.

Suite à la réunion publique organisée sur l'assainissement non collectif, la Mairie a envoyé un courrier aux riverains pour les informer des suites à donner quant à leur installation.

Des subventions sont possibles pour les propriétaires ayant déjà entamés des travaux de réhabilitation de leur installation non collective.

Pour les propriétaires non éligibles aux subventions, ils peuvent toutefois s'inscrire en Mairie dans le cadre d'un appel d'offres groupé.

Monsieur Alain BOIGNE demande où en sont les transferts de compétence à Forez Est

L'assainissement sera transférée en 2018 à Forez Est et l'eau potable en 2020.

Approuvé à l'unanimité.

4. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2016 –

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

5. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Année 2016 –

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

6. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – Année 2016 –

Vu le rapport de Monsieur le Maire.

Approuvé à l'unanimité.

COMITÉ TECHNIQUE :

Monsieur Jérôme BOULOGNE présente au conseil municipal les avancées du comité technique qui vont être détaillées lors de la réunion publique du 15 juin 2015.

Monsieur Vincent RAFFIN intervient pour présenter l'ébauche d'un changement de communication de la Mairie notamment à travers le changement de logo et ses dérivés.

B. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7. Passage dans le domaine public de la parcelle ZC 24 (camping)

Considérant la parcelle cadastrée Section ZC Numéro 100 pour une contenance de 00ha 44a 51ca, en propriété de Monsieur et Madame BOULIN Philippe,

Considérant la destination de voie privée ouverte à la circulation de cette dernière
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition à titre gratuit et en la forme administrative de la parcelle cadastrée Section ZC Numéro 100,
- Dit que l'intégralité des frais sera supportée par la Commune de BALBIGNY

8. Passage dans le domaine public de la parcelle C 1660 (Mr Rigal)

Considérant la parcelle cadastrée Section C Numéro 3849 pour une contenance de 00ha 00a 05ca, en propriété de la Monsieur RIGAL Claude,

Considérant la destination de voie privée ouverte à la circulation de cette dernière,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition à titre gratuit et en la forme administrative de la parcelle cadastrée Section C Numéro 3849,
- Dit que l'intégralité des frais sera supportée par la Commune de BALBIGNY

9. Passage dans le domaine public de la parcelle de Monsieur GOY (groupe scolaire)

Considérant la parcelle cadastrée Section C Numéro 2787 pour une contenance de 00ha 00a 09ca, en propriété de Monsieur GOY Guillaume,

Considérant la destination de voie privée ouverte à la circulation de cette dernière,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition à titre gratuit et en la forme administrative de la parcelle cadastrée Section C Numéro 2787,
- Dit que l'intégralité des frais sera supportée par la Commune de BALBIGNY

10. Projets de l'Étude d'Aménagement Global du Bourg (EAGB)

Madame Joëlle LYONNET présente aux membres du conseil municipal les orientations d'aménagement de l'EAGB et propose la priorisation suivante :

- 1) Requalification du centre-bourg
- 2) Rue Jeanne Giroud / Place de la Libération
- 3) Bords de Loire
- 4) Pont Lachat

Approuvé à 18 voix pour et 2 abstentions.

11. Éléments remarquables du patrimoine dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Madame Joëlle LYONNET détaille aux membres de l'assemblée les éléments du patrimoine remarquable qui vont être inscrits au PLU (croix, puits, Église, gare, pont ...).

Approuvé à l'unanimité.

C. CONVENTIONS

12. Avenant n°1 avec la MJC de Bussières concernant le fonctionnement du centre de loisirs à Balbigny

Reporté à un conseil municipal ultérieur.

13. Avenant au contrat de bail avec le SAMEAD (20 rue Pasteur)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 du contrat de bail avec le SAMEAD (20 rue Pasteur)

Le contrat de bail entre les deux parties signé le 30/05/2016, débutant le 15/06/2016 et se terminant le 14/06/2017 est complété comme suit :

Article 1er :

Le « preneur » ne pourra céder, ni sous-louer son droit au bail, en tout ou partie, sauf accord préalable et écrit du bailleur faisant suite à une demande également écrite, dérogatoire.

Article 2 : Durée

Le contrat de bail est accepté pour une durée d'un an qui commencera à courir à compter du 15/06/2017 pour se terminer le 14/06/2018.

Le bail est renouvelable tacitement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve l'avenant n°1 au contrat de bail avec le SAMEAD et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

14. Vente du bâtiment (ex-AFR)

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Parcelle : C 1320

Superficie : 54 m²

Monsieur le Maire explique que la commune de Balbigny souhaite vendre le bâtiment communal Place de Libération à Balbigny afin de récupérer des fonds propres pour les investissements structurants de la Mairie. Les locaux, à l'étage, étaient occupés par l'association familles rurales (AFR) de Balbigny qui est aujourd'hui dissoute.

Monsieur le Maire propose Monsieur SERVOS Bertrand, consultant immobilier soit chargé de cette vente,

Ce bien se définit comme suit :

- Bureaux au rez-de-chaussée (loués actuellement à la banque Caisse d'Épargne)
- Bureaux également à l'étage ainsi que deux chambres et salle d'eau au 2^{ème} étage, l'ensemble pouvant composer un appartement après travaux

Le bien sera présenté à la vente avec un mandat d'exclusivité au prix de 57500 € TTC (honoraires inclus),

Le montant des honoraires est de 6500 €.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à, 18 voix pour et 2 abstentions, la vente du bâtiment Place de la Libération.

D. FINANCES

15. Créances éteintes

Monsieur le Maire explique que Madame la Trésorière Principale de Feurs lui a fait connaître qu'elle n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après.

Année 2016 :

Pièce n°278 pour un montant de 36,45 €

Pièce n°563-119 pour un montant de 9.25 €

Pièce n°154 pour un montant de 67.32 €

Pièce n°154 pour un montant de 189.60 €

TOTAL 302.62 €

Le montant total des titres, objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal de la Ville, s'élève ainsi à 302.62 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité les admissions en non-valeur proposées.

E. ÉLECTIONS SÉNATORIALES

16. Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Les conseils municipaux devront impérativement se réunir le vendredi 30 juin 2017 pour désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui élira le dimanche 24 septembre 2017, les quatre sénateurs du département de la Loire.

F. QUESTIONS DIVERSES

Forez Est : conseil communautaire le 14/06/2017. Une réunion de la commission économie est organisée le même jour, deux agents sont chargés de l'économie sur Forez Est. Le choix de l'entreprise chargée des travaux de la déchetterie à Balbigny interviendra le 14/06/2017, les travaux débuteront en septembre

Buffet : les locaux ont été rachetés par un propriétaire privé

SAMRO : la démolition de la petite maison va être engagée, la venue des wagons est toujours suspendue à l'accord de la SNCF. En revanche, le projet sur la parcelle communale est en bonne voie.

École Numérique : la commune va pouvoir bénéficier de 4000 € de subvention par an sur trois ans pour nos écoles.

Extension du groupe scolaire : retard du démarrage des travaux en raison des délais d'attente de pose du compteur gaz

Bâtir et Loger : commission d'attribution des logements le 18 juillet, actuellement 120 demandes pour 21 logements

Loire Habitat : projet de réhabilitation des HLM et volonté de réaliser une nouvelle opération en centre-bourg

Fête du Jardin du CMJ le 24 juin

Nouveaux directeurs : Monsieur LAFFOND sera le nouveau directeur de l'école élémentaire en remplacement de Monsieur BASTAIN. Madame FOURNIER RIVOIRE quitte également son poste de proviseur au collège.

Office du tourisme : la Mairie reçoit le directeur de l'office du tourisme vendredi 16/06/2017

Planning des salles : le 6 juillet à 19h en Mairie

Clause Molière : la Région Auvergne Rhône Alpes a été retoquée par le Préfet de Région et le Conseil Européen pour discrimination

Culture et Tourisme : l'idée de repas interculturel a été intégré à la semaine du goût les 4 et 6 septembre 2017

Cabine Téléphonique du cinéma : projet de troc livres

Réunions Publiques : le 15 juin sur l'économie de proximité et le 29 juin sur le PLU

Commission marchés d'été : le 20 juin à 20h30

Commission scolaire : 28 juin à 20h00

L'ordre du jour est levé à 23h05.

Le Maire,

Gilles DUPIN